en laissant échapper ces derniers mots; pour mieux dire, je ne pus me méprendre sur l'application qu'elle voulait en faire.

« Eh bien! lui dis-je, madame, je vais vous parler avec toute franchise, et je pense que je ne vous serai pas suspect. Je suis un de ceux que l'on désigne sous le titre de républicains, et, si vous le voulez, un des chefs de ce parti. Par principe, par sentiment, je préfère le gouvernement républicain à tout autre. Il serait trop long de développer ici mon idée, car il est telle ou telle république que j'aimerais moins que le despotisme d'un seul. Mais il n'est que trop vrai, je ne demande pas que vous en conveniez, mais il n'est que trop vrai que, presque partout, les rois ont fait le malheur des hommes; qu'ils ont regardé leurs semblables comme leur propriété, qu'entourés de courtisans, de flatteurs, ils échappent rarement aux vices de leur éducation première. Mais, madame, est-il exact de dire qu'il existe maintenant un parti républicain qui veuille renverser la Constitution actuelle, pour en élever une autre sur ses ruines? On se plaît à le répandre pour avoir le prétexte de former également un autre parti hors la Constitution, un parti royaliste non constitutionnel, pour exciter des troubles intérieurs. Le piége est trop grossier. On ne peut pas, de bonne foi, se persuader que le parti appelé républicain soit redoutable; il est composé d'hommes sages, d'hommes à principes d'honneur, qui savent calculer, et qui ne hasarderaient pas un bouleversement général qui pourrait conduire plus facilement au despotisme qu'à la liberté.

« Ah! madame, que le Roi eût été bien conduit s'il eût favorisé sincèrement la révolution! Les troubles qui nous agitent n'existeraient pas et déjà la Constitution marcherait, les ennemis du dehors nous respecteraient; le peuple n'est que trop porté à chérir et idolâtrer ses rois. »

» Je ne puis dire avec quelle énergie, avec quelle abondance d'âme je lui parlai; j'étais animé par les circonstances et surtout par l'idée que les germes de la vérité que je jetais pourraient fructifier, que la Reine se souviendrait de ce moment d'entretien.

» Je m'expliquai enfin très-clairement sur l'évasion du Roi. La Reine, Madame Élisabeth répétaient souvent que le Roi avait été libre de voyager dans le royaume, que son intention n'avait jamais été d'en sortir.

« Permettez-moi, disais-je à la Reine, de ne pas pénétrer dans cette intention. Je suppose que le Roi se fût arrêté d'abord sur la frontière; il se serait mis dans une position à passer d'un instant à l'autre chez l'étranger; il se serait peut-être trouvé forcé de le faire, et puis, d'ailleurs, le Roi n'a pas pu se dissimuler que son absence pouvait occasionner les plus grands désordres; le moindre

inconvénient de son éloignement de l'Assemblée nationale était d'arrêter tout court la marche des affaires. »

» Je ne me permis néanmoins une seule fois de laisser entrevoir mon avis sur le genre de peine que je croyais applicable pour un délit de cette nature.

» A mon tour, je mis quelque affectation à rappeler le beau calme qui avait existé dans Paris à la nouvelle du départ du Roi. Ni la Reine, ni Madame Élisabeth ne répondirent jamais un mot sur cela. Elles ne dirent pas que rien n'était plus heureux; je crus même apercevoir qu'elles en étaient très-piquées, elles eurent au moins la bonne foi de ne pas paraître contentes.

» Nous arrivâmes à Meaux. Le Roi, sa famille et nous, nous descendîmes à l'évêché. L'évêque était constitutionnel, ce qui ne dut pas beaucoup plaire au Roi; mais il ne donna aucun signe de mécontentement. Des sentinelles furent posées à toutes les issues.

» Le Roi soupa très-peu, se retira de bonne heure dans son appartement. Comme il n'avait pas de linge, il emprunta une chemise à l'huissier qui nous accompagnait.

» Nous nous fîmes servir dans nos chambres; nous mangeâmes à la hâte un morceau et nous fîmes nos dépêches. Nous partîmes de Meaux à six heures du matin.

» Je repris ma place première entre Madame Élisabeth et madame de Tourzel, et Barnave se plaça entre le Roi et la Reine. Jamais journée ne fut plus longue et plus fatigante. La chaleur fut extrême, et des tourbillons de poussière nous enveloppaient. Le Roi m'offrit et me versa à boire plusieurs fois. Nous restâmes douze heures entières en voiture sans descendre un moment. Ce qui me surprit, c'est que la Reine, Madame Élisabeth et madame de Tourzel ne manifestèrent aucun besoin.

» Le jeune Prince lâcha deux ou trois fois de l'eau. C'était le Roi lui-même qui lui déboutonna sa culotte et qui le faisait pisser dans une espèce de grande tasse d'argent. Barnave tint cette tasse une fois. On a prétendu que la voiture renfermait des commodités à l'anglaise. Cela peut être, mais je ne m'en suis pas aperçu. Une chose que je remarquai, c'est que Mademoiselle se mit constamment sur mes genoux, sans en sortir, tandis qu'auparavant elle s'était placée tantôt sur madame de Tourzel, tantôt sur Madame Élisabeth.

» Je pensai que cet arrangement était concerté; qu'étant sur moi, on la regardait comme dans un asile sûr et sacré que le peuple, en cas de mouvement, respecterait.

» Nous marchâmes tranquillement jusqu'à Pantin. La cavalerie

qui nous avait accompagnés depuis Meaux et un détachement de celle de Paris nous servaient d'escorte et environnaient la voiture.

» Lorsque la garde nationale à pied nous eut joints un peu au-dessus de Pantin, il y eut un mouvement qui menaçait d'avoir des suites.

» Les grenadiers faisaient reculer les chevaux, les cavaliers résistaient, les chasseurs se réunissaient aux grenadiers pour éloigner la cavalerie. La mêlée devint vive; on lâcha de gros mots; on allait en venir aux mains; les baïonnettes roulaient autour de la voiture dont les glaces étaient baissées. Il était très-possible qu'au milieu de ce tumulte des gens mal intentionnés portassent quelques coups à la Reine. J'apercevais des soldats qui paraissaient très-irrités, qui la regardaient de fort mauvais œil. Bientôt elle fut apostrophée : « La b..... de g...., la p...., » criaient des hommes échauffés, « elle a beau nous montrer son enfant, on sait bien qu'il n'est pas de lui. » Le Roi entendit très-distinctement ce propos. Le jeune Prince effrayé du bruit, du cliquetis des armes, jeta quelques cris d'effroi; la Reine le retint, les larmes lui roulaient dans les yeux.

» Barnave et moi, voyant que la chose pouvait devenir sérieuse, nous mîmes la tête aux portières; nous haranguâmes, on nous témoigna de la confiance. Les grenadiers nous dirent : « Ne craignez rien, il n'arrivera aucun mal, nous en répondons, mais le poste d'honneur nous appartient. » C'était, en effet, une querelle de prééminence, mais qui pouvait s'envenimer, et qui aurait pu conduire à des excès.

» Lorsque ces postes furent une fois remplis par les grenadiers, il n'y eut plus de disputes : nous marchions sans obstacles, à la vérité très-lentement. Au lieu d'entrer dans Paris par la porte Saint-Denis, nous fîmes le tour des murs et nous passâmes par la porte de la Conférence.

» Le concours du peuple était immense, et il semblait que tout Paris et ses environs étaient réunis dans les Champs-Elysées. Jamais un spectacle plus imposant ne s'est présenté aux regards des hommes. Les toits des maisons étaient couverts d'hommes, de femmes et d'enfants; les barrières en étaient hérissées, les arbres en étaient remplis; tout le monde avait le chapeau sur la tête; le silence le plus majestueux régnait, la garde nationale portait le fusil la crosse en haut. Ce calme énergique était quelquefois interrompu par les cris : *Vive la Nation!* Le nom de Barnave et le mien étaient quelquefois mêlés à ces cris, ce qui faisait l'impression la plus douloureuse à Madame Élisabeth surtout. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que nulle part je n'entendis proférer une

parole désobligeante contre le Roi; on se contentait de crier : *Vive la Nation!*

» Nous passâmes sur le pont tournant qui fut fermé aussitôt, ce qui coupa le passage; il y avait néanmoins beaucoup de monde dans les Tuileries, de gardes nationaux surtout. Une partie des députés sortit de la salle pour être témoins du spectacle. On remarqua M. d'Orléans, ce qui parut au moins inconsidéré. Arrivés en face de la grille d'entrée du château, et au pied de la première terrasse, je crus qu'il allait se passer une scène sanglante. Les gardes nationaux se pressaient autour de la voiture sans ordre et sans vouloir rien entendre. Les gardes du corps qui étaient sur le siége excitaient l'indignation, la rage des spectateurs. On leur présentait des baïonnettes avec les menaces et les imprécations les plus terribles. Je vis le moment où ils allaient être immolés sous nos yeux. Je m'élance de tout mon corps hors de la portière; j'invoque la loi; je m'élève contre l'attentat affreux qui va déshonorer des citoyens; je leur dis qu'ils peuvent descendre; je le leur commande avec un empire qui en impose; on s'en empare assez brusquement, mais on les protége et il ne leur est fait aucun mal.

» Des députés fendent la foule, arrivent, nous secondent, exhortent, parlent au nom de la loi.

» M. de la Fayette, dans le même moment, paraît à cheval au milieu des baïonnettes, s'exprime avec chaleur; le calme ne se rétablit pas, mais il est facile de voir qu'il n'existe aucune intention malfaisante.

» On ouvre les portières; le Roi sort, on garde le silence; la Reine sort, on murmure avec assez de violence; les enfants sont reçus avec bonté, même avec attendrissement; je laisse passer tout le monde, les députés accompagnaient; je clos la marche. Déjà la grille était fermée, je suis très-froissé avant de pouvoir entrer. Un garde me prend au collet et allait me donner une bourrade, ne me connaissant pas, lorsqu'il est arrêté tout à coup; on décline mon nom, il me fait mille excuses. Je monte dans les appartements. Le Roi et sa famille étaient là dans la pièce qui précède la chambre à coucher du Roi, comme de simples voyageurs fatigués, assez mal en ordre, appuyés sur des meubles.

» Une scène très-originale et très-piquante, c'est que Corollaire[1] s'approchant du Roi, et prenant le ton doctoral, mitigé cependant par un peu de bonté, le réprimandait comme un écolier : « N'avez-vous pas fait là, disait-il, une belle équipée? Ce

[1] On lit dans la marge, ces mots d'une autre écriture : « C'est sans doute Coroller du Moustoir, député de la province de Bretagne. »

que c'est d'être mal environné! Vous êtes bon, vous êtes aimé; mais voyez quelle affaire vous avez là! » Et puis il s'attendrissait; on ne peut se faire une idée de cette bizarre mercuriale; il faut l'avoir vu pour la croire.

» Quelques minutes écoulées, nous passâmes, Maubourg, Barnave et moi, dans l'appartement du Roi; la Reine, Madame Élisabeth y passèrent également. Déjà tous les valets y étaient rendus dans leur costume d'usage. Il semblait que le Roi revenait d'une partie de chasse; on lui fit la toilette. En voyant le Roi, en le contemplant, jamais on n'aurait pu deviner tout ce qui venait de se passer; il était tout aussi flegme, tout aussi tranquille que si rien n'eût été. Il se mit sur-le-champ en représentation; tous ceux qui l'entouraient ne paraissaient pas seulement penser qu'il fût survenu des événements qui avaient éloigné le Roi pendant plusieurs jours et qui le ramenaient. J'étais confondu de ce que je voyais.

» Nous dîmes au Roi qu'il était nécessaire qu'il nous donnât les noms des trois gardes du corps; ce qu'il fit.

» Comme j'étais excédé de fatigue et que je haletais de soif, je priai Madame Élisabeth de vouloir bien me faire donner des rafraîchissements, ce qui fut fait à l'instant. Nous n'eûmes que le temps de boire deux ou trois verres de bière. Nous nous rendîmes ensuite auprès des gardes du corps que nous mîmes en état d'arrestation. Nous donnâmes ordre à M. de la Fayette de faire garder à vue madame de Tourzel; nous confiâmes à sa garde la personne du Roi. Il nous dit qu'il ne pouvait répondre de rien, s'il ne pouvait mettre des sentinelles jusque dans sa chambre. Il nous fit sentir la nécessité que l'Assemblée s'expliquât clairement, positivement, à ce sujet. Nous le quittâmes en lui disant que c'était juste, et nous fûmes sur-le-champ à l'Assemblée pour lui rendre un compte succinct de notre mission. »

Note D. (*Voir page* 144.)

BULLETIN DES AUTORITÉS CONSTITUÉES RÉUNIES A CAEN, CHEF-LIEU DU DÉPARTEMENT DU CALVADOS. SÉANCES DES 22 ET 23 JUIN 1793, L'AN DEUXIÈME DE LA RÉPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE.

Les citoyens enrôlés pour combattre l'anarchie et maintenir la république une et indivisible, ont défilé en armes dans l'Assemblée, et ont demandé de partir à l'instant pour se rendre à Évreux.

L'Assemblée, cédant au vœu de la députation, leur a répondu, par l'organe de son président, qu'elle leur confiait la bannière du

département, et qu'elle allait les accompagner jusqu'aux barrières de la cité.

Le citoyen Legrand, président de la société des *Carabots*, désigné pour porter la bannière, a prêté le serment *de ne l'abandonner qu'à la mort, et de la rapporter entière ou teinte de son sang*.

L'Assemblée, accompagnée d'un détachement, s'est rendue sur la place de la Liberté ; l'avant-garde y était rangée en bataille, ayant à sa tête deux pièces de canon, les caissons contenant les munitions de guerre et outils, et des chariots chargés de vivres. A l'arrivée de la bannière, les différents corps se sont mis en marche et ont traversé la ville, précédés des tambours et de la musique. Arrivés à la hauteur de l'esplanade de Sainte-Paix, les membres des autorités constituées ont embrassé leurs frères, et leur ont promis de les rejoindre au premier signal.

Du 23. — Le corps de cavalerie qui doit se rendre à Évreux s'est mis en marche ce matin et a été suivi d'un second détachement d'infanterie.

Au commencement de la séance, un courrier extraordinaire a remis au général Wimpfen une dépêche du ministre de la guerre; elle contenait une invitation au général de se rendre à Paris pour conférer avec le pouvoir exécutif. Le brave Wimpfen a répondu qu'il ne s'y rendrait qu'à la tête de soixante mille Normands.

On a donné lecture d'une lettre écrite par la municipalité de Paris aux administrateurs du district de Caen, dans laquelle le maire Pache leur reprochait d'avoir arrêté les subsistances qui se rendent à Paris, et leur disait que la conduite du *Calvados* semblait annoncer une scission ; il les invitait à rétablir la circulation des subsistances.

L'assemblée a répondu qu'elle ne voulait que la république une et indivisible, et qu'elle ne transigerait jamais avec des factieux.

Des députés du département de la *Mayenne* ont fait part à l'Assemblée des dispositions de leur département, qui demande à fournir son contingent pour combattre les dominateurs de Paris, et qui a envoyé des députés au comité central des départements, séant provisoirement à Rennes, et qui doit être transféré à Caen.

Il a été arrêté que les citoyens Caille, *procureur syndic du district de Caen*, Chaix, Puisaye, Mariette et Hélie, se rendront auprès des autorités constituées du département de la Manche, pour se concerter sur les mesures de salut public.

Il sera établi des postes entre Évreux et Caen pour la sûreté de la correspondance.

Nouvelles des départements.

Bulletin de Paris. — Trente-quatre sections se sont réunies. Elles ont présenté une pétition pour le rapport du décret qui ordonnait la formation d'une armée révolutionnaire à Paris. Elles paraissent déterminées à ne plus souffrir l'anarchie. Cette réunion donne l'espérance de voir bientôt les quatorze autres sections adopter les mêmes principes.

Soixante-neuf départements se prononcent comme celui du Calvados. Les ministres de l'intérieur et de la guerre ont annoncé au comité de salut public qu'ils ne recevaient de correspondance que de dix-huit à dix-neuf départements.

Si le département de Seine-Inférieure n'a pas déployé la même énergie que les autres départements de la ci-devant Normandie, on ne peut l'attribuer qu'aux moyens de corruption employés par les dominateurs de Paris. Le club de Rouen avait arrêté de rompre toute correspondance avec les jacobins; aussitôt un million a été distribué dans la ville, ce qui n'a pas peu contribué à faire tomber l'esprit public.

L'on parle de la destitution du général Wimpfen, mais c'est avec une sorte de modération. Dans un autre temps sa tête eût été mise à prix : la lâcheté, qui n'ose pas proscrire, peut faire assassiner, et ce général doit se tenir sur ses gardes.

Il paraît que la terreur s'empare toujours de plus en plus de l'âme des montagnards. Ils ont fait venir Custine pour lui proposer de faire rendre à Paris une partie de son armée ; Custine a répondu qu'il donnerait plutôt sa démission que de consentir à livrer aux ennemis les places frontières.

Évreux, du 23 juin. — La commune d'Évreux présente, depuis plusieurs jours, un spectacle bien touchant : les citoyens se sont réunis en assemblées légales ; ils ont pris des arrêtés vigoureux et ont juré de défendre l'administration du département ; hier surtout cette cité a déployé une nouvelle énergie. Sur la nouvelle qu'il venait d'être signifié un ordre au commandant des dragons de la Marche de se porter à Versailles, les sections se sont réunies, et il a été arrêté, à l'unanimité, que l'exécution de cet ordre serait suspendue, et qu'au nom du peuple d'Évreux, reprenant l'exercice de ses droits, il serait fait défenses à la force armée de sortir de cette ville. Le procureur de la commune, qui présidait l'assemblée, a déclaré qu'il ne signerait pas cet arrêté ; il a été sur-le-champ destitué. Le citoyen Gardembas a été proclamé pour le remplacer, et la proposition relative au départ de la troupe de ligne, de nouveau mise aux voix, a été de nouveau adoptée avec enthousiasme. Les

commandants de la garde nationale ont été appelés ; on leur a donné l'ordre de faire battre la générale à quatre heures du matin et de rassembler toute la garde nationale pour s'opposer au départ des troupes de ligne. Les commandants ayant refusé, ils ont été cassés sur-le-champ, et il a été nommé un commandant provisoire, qui a accepté. Ce matin la générale a été battue. Toute la garde nationale s'est présentée en armes, a sorti de la ville avec deux pièces de canon chargées à mitraille, a occupé la route de Vernon, et lorsque les troupes de ligne se sont présentées pour sortir, il leur a été enjoint de rentrer dans leurs casernes, ce qu'elles ont fait avec plaisir.

Lyon, 11 juin. Dubois-Crancé, Gauthier et Nioche, députés de la Convention, revenaient de l'armée des Alpes; ils se rendaient à Paris. Étant arrivés à Lyon, ils sont descendus à l'hôtel de Provence, et par ordre du comité central des sections, ils ont été arrêtés, conduits à la maison commune, et de là à la prison de Roanne. Un courrier a été expédié à Paris, pour annoncer qu'un pouvoir révolutionnaire a arrêté ces représentants du peuple, pour servir d'otages aux députés mis en arrestation à Paris.

Marseille, 13 juin. (*Extrait d'une lettre.*) — Les sections ont parlé, et aussitôt le tribunal populaire a repris ses fonctions. Hier soir, la destitution de la municipalité a été arrêtée : ses successeurs ont été nommés sur-le-champ. Les nouveaux représentants de la commune ont été installés avec une garde formidable. Le discours des commissaires des sections a été laconique : « *Citoyens, vous avez perdu la confiance du peuple, retirez-vous.* Et ils se sont retirés.

La procédure contre les *tueurs* va toujours son train. Il doit intervenir cette semaine plusieurs jugements contre les plus fameux scélérats. La force armée est organisée ; elle part pour Paris, forte de plusieurs bataillons.

Avallon, 10 juin. — Les corps administratifs et judiciaires et les sections ont fait des adresses, et pris les mesures les plus vigoureuses. Voici un passage de leur adresse aux députés séant à Paris.

« Quel crime reproche-t-on aux députés que vous tenez en chartre privée? Ont-ils obscurci la gloire et souillé la beauté de la Révolution par les journées de septembre? En ont-ils ordonné et présidé les massacres exécrables? Ont-ils été dans les départements les missionnaires de la discorde et de l'anarchie? Leur imputait-on d'avoir dilapidé les deniers de la nation, et demandé un dictateur? Ont-ils provoqué la loi agraire et soutenu la ridicule faction d'Orléans?

« On n'ose leur imputer ces crimes, on leur en imagine. Le

Français hait les rois, et dans le projet résolu de perdre ses députés, on dit qu'ils aiment la royauté. Pétion, Vergniaud, Guadet, Buzot, Gensonné, etc., etc., vous tous leurs dignes collègues, vous qui avez voté pour le décret d'accusation contre la Fayette, vous tous qui avez fait la révolution du 10 août, vous aimez la royauté! et toi sans doute aussi, Brissot, toi qui, tandis que les fiers jacobins n'osaient, en 1791, proférer le nom de *république* dans le sein de leur société, dénonçais avec énergie à tout l'univers et les rois et la royauté !... »

Nîmes, 12 juin. — Les sections réunies, dans un arrêté solennel, déclarent *à l'unanimité* qu'elles abjurent tous les sentiments de fraternité qui les lient aux habitants de Paris, jusqu'à ce qu'ils aient réparé l'outrage fait à la souveraineté du peuple ; déclarent qu'elles regardent le conseil général de la commune de Paris comme en révolte ouverte contre la nation, et qu'elles appellent sur lui la vengeance publique ; déclarent que tous les citoyens qui composent les sections de Nîmes sont debout et prêts à se réunir à tous ceux qui s'armeront pour la même cause, etc.

Manosque. — Les sections de cette ville ont imité l'exemple de celles de Marseille et d'Aix, en étouffant l'anarchie dans leur sein. Rien n'est plus énergique que l'adresse dans laquelle elles exposent leurs principes et leurs résolutions. Rien n'est plus frappant et plus vrai que le tableau qu'elles tracent de la conduite des proconsuls Fréron et Barras, qui se sont montrés, comme tous les autres, les apôtres du carnage et de l'incendie.

Les membres du comité de rédaction,
Signé : Chatry, Mauges, Duhamel.

Du 26. — Les députés des différents cantons du département du Calvados, nommés dans les assemblées primaires qui ont eu lieu les 23 et 24 de ce mois, se présentent à l'assemblée composée de toutes les autorités constituées, et prêtent le serment de maintenir de tout leur pouvoir la liberté, l'égalité, de soutenir l'unité et l'indivisibilité de la république, de faire la guerre aux tyrans et aux anarchistes, de ne mettre bas les armes que lorsque la Convention nationale sera libre et la France vengée des attentats commis contre la souveraineté du peuple.

Ils adhèrent également aux mesures déjà prises par l'assemblée pour le maintien de la liberté.

Le citoyen Gorsas, député par le département de Seine-et-Oise à la Convention nationale et l'un des proscrits, donne lecture à l'assemblée d'un mémoire circonstancié sur les derniers événements de Paris. Le citoyen Guadet, député de la Gironde, récemment

échappé au glaive des dictateurs, ajoute des développements au récit de Gorsas.

« J'appartiens, dit-il, à un département qui, comme vous, aime la liberté ; qui, comme vous, a fait de grands sacrifices pour elle ; qui, comme vous, travaille en ce moment à maintenir l'unité et l'indivisibilité de la république, à prévenir la guerre civile et à anéantir la faction qui déchire la patrie ; je vous jure ici, en son nom, amitié, fraternité et reconnaissance pour l'asile que vous m'accordez. Quant à moi, le département de la Gironde et celui du Calvados se confondront toujours dans mon cœur, et si je tiens à l'un par ma naissance, je tiendrai à tous les deux par sentiment. »

Le citoyen Louvet, député du département du Loiret, s'exprime ainsi :

« Que pourrais-je ajouter au récit fidèle et détaillé que Guadet vient de vous présenter ? Je ne vous dois plus qu'une déclaration. Échappé au fer de mes bourreaux, qui sont aussi les bourreaux de la patrie, j'arrive dans cette ville qu'on a si bien nommée la Marseille du Nord. J'arrive au milieu de vous, non pour sauver un individu, car qu'est-ce qu'un homme de plus ou de moins dans la balance politique, mais pour aider de tous mes faibles moyens les dignes représentants du peuple que vous avez recueillis, et les dignes républicains qui leur ont offert un asile honorable. Citoyens, ou je sauverai la république avec vous, ou je saurai mourir ; j'en renouvelle le serment. »

Une lettre du conseil général du département d'Ille-et-Vilaine annonce que la force départementale de la ci-devant province de Bretagne est en marche, que l'avant-garde arrivera à Caen mardi prochain et sera suivie du corps d'armée, qui marche à peu de distance ; qu'elle est composée d'hommes choisis, d'un patriotisme connu, qui tous ont passé par un scrutin épuratoire, et qui tous sont exercés au maniement des armes.

Des députés du département de Mayenne-et-Loire justifient de leurs pouvoirs ; ils donnent des détails sur les progrès de l'armée des rebelles, qu'ils attribuent aux trahisons de la trop fameuse Montagne. Ils annoncent que leur position ne leur permet pas de fournir un contingent considérable ; mais qu'une portion d'élite se réunira pourtant aux braves Normands, aux Bretons et aux hommes du Midi, pour défendre la cause commune.

On annonce que les citoyens qui doivent former le comité central des cinq départements de la ci-devant Bretagne, arriveront demain à Caen, pour se réunir aux députés des départements de la ci-devant Normandie, et concourir avec eux aux moyens de sauver la république une et indivisible... .

.... Marseille, 2 juin. — Cette ville républicaine a envoyé aux quatre-vingt-neuf départements une adresse énergique ; on lit ces mots : — « Français, les Marseillais *et des pièces de siége* sont en marche ; des volontaires du département vont les suivre, pour attendre à Lyon que le vœu général prononcé les mette à même de combiner avec vous leurs opérations et leurs mouvements. Réunissons-nous sous la même bannière ; gravons-y ces mots : Unité de la république, respect des personnes et des propriétés. Que les anarchistes y lisent *l'arrêt de leur destruction*, et que l'Europe, désarmée par l'admiration, nous demande la paix. » Marseille a aussi publié son manifeste. Elle y déclare qu'elle est dans un état légal de résistance à l'oppression ; qu'elle ne peut reconnaître désormais dans la Convention la véritable représentation nationale, puisque son intégrité est violée ; que l'emprisonnement d'un grand nombre de députés est un attentat produit par le délire du crime ; que les gens de bien que Paris renferme encore dans son sein sont invités à seconder, autant qu'il sera en leur pouvoir, les efforts coalisés que Marseille va faire pour le salut commun ; que la faction dominatrice à Paris a réduit la république à porter dans cette ville la force armée, qui est la dernière raison du peuple souverain, en déclarant que la destination des forces confédérées est de faire *une guerre* à mort contre ceux qui voulaient la diriger contre notre sein ; que tout homme en état de porter les armes est sommé de renforcer la digue que Marseille va opposer au torrent dévastateur ; enfin que Marseille appelle à Dieu et à ses armes des attentats commis les 31 mai et 2 juin.

Bordeaux, 18 juin. — La commission populaire de salut public du département de la Gironde continue ses travaux avec la plus grande activité, et reçoit les témoignages flatteurs de l'adhésion des différentes communes. Chambon et Lidon, deux des proscrits, se sont présentés à cette commission, et y ont été fraternellement accueillis. On travaille à l'organisation d'une force départementale formidable ; l'avant-garde est partie. (Montpellier, Carcassonne, Béziers, Nîmes, Lyon, Saint-Yrieux, Lion-d'Angers, Vannes, Quimper, Rennes, Lorient, font les mêmes protestations et les mêmes préparatifs.)

Séance du 27 juin. — Les commissaires Caille le jeune et le Normand, députés envoyés dans les départements du Finistère et des Côtes-du-Nord, rendent compte de leur mission. Ils annoncent que partout ils ont trouvé des frères qui, comme nous, sont debout et prêts à venger l'outrage fait à la représentation nationale, qu'ils organisent une force départementale, et que l'avant-garde est en marche.

Le comité militaire fait son rapport sur l'organisation de la force armée qui doit se rendre à Évreux ; il est arrêté que le département fournira, indépendamment de l'avant-garde, deux bataillons, dont l'un sera levé dans la ville de Caen, et l'autre dans les districts des autres villes, avec la compagnie de canonniers nécessaires, et que tout se tiendra prêt à marcher à la première réquisition.

On arrête ensuite que le bulletin sera imprimé au nombre de quinze cents exemplaires, et envoyé aux districts, pour être transmis aux municipalités qui le feront lire au prône et le déposeront à leur greffe. Les citoyens Roujoux et Daniel, du département du *Finistère*, Ruperou et Gauttier, de celui des *Côtes-du-Nord*, membres du comité central des départements réunis, ont justifié de leurs pouvoirs.

Séance du 28. — Un courrier extraordinaire remet sur le bureau un paquet renfermant le décret d'accusation porté contre Félix Wimpfen, général des côtes de Cherbourg, et Barbaroux, représentant du peuple. Le maire, le chef de la légion et le commandant de la gendarmerie, qui avaient reçu les mêmes dépêches, avec ordre du soi-disant ministre de les mettre à exécution, les déposent sur le bureau. L'assemblée leur témoigne sa satisfaction de leur conduite, et déclare que Wimpfen et Barbaroux sont parmi des frères, et qu'on a pourvu à leur sûreté.

Du 28 au soir. — On procède à la nomination de deux membres pour entrer dans la composition du comité central des départements réunis : les citoyens Chastry aîné et Caille, procureur-syndic du district de Caen, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, sont proclamés membres du comité central.

Pétion, représentant du peuple et l'un des proscrits, est introduit dans l'assemblée, et félicite les magistrats du peuple du grand caractère qu'ils ont développé dans les circonstances difficiles où la patrie se trouve. Il ajoute qu'il est une des victimes échappées au fer des assassins, et qu'il vient chercher un asile sur cette terre libre et hospitalière. Il sollicite vivement le peuple de nommer un tribunal vraiment national, pour prononcer sur le sort des proscrits, mais en même temps sur celui des scélérats qui n'ont cessé de conspirer avec audace contre la liberté, de provoquer la dissolution de la Convention nationale, pour établir le despotisme sur ses ruines. Il a terminé par un tableau des dilapidations et de tous les excès commis par ces hommes de boue et de sang, qui veulent asservir la république à leur insolente domination. Pétion est accueilli avec le respect qu'inspire le malheur et que commande la vertu.

Des députés de la commune de Falaise traduisent à la barre Jeannet, neveu de Danton et lieutenant-colonel du 22e régiment